

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET  
DOMAINE PUBLIC  
Service Circulation Stationnement  
PP/CD/RR/GA/LF

### ARRETE DU MAIRE

**Nous, Maire de la Ville de Grasse,**

**N°101 C.S / 2020**

#### **STATIONNEMENT / CIRCULATION**

#### **EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE HTA**

**VC N°11 – CHEMIN DE L'ORME  
(SECTION COMPRISE ENTRE L'ENTREE  
DU LYCEE TOCQUEVILLE ET LE N°44)**

**DU VENDREDI 21 AOUT 2020  
AU VENDREDI 28 AOUT 2020**

**PROLONGATION DE L'ARRETE  
N°88 C.S/ 2020 EN DATE DU 24.07.20**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2212.1 à L.2212.5 et L.2213-1 à L.2213-6,

**VU** le Code de la Route, l'article R 411-8 pouvoirs de Police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement,

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Règlement de Voirie,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** l'arrêté du 10 novembre 1992, relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en matière de signalisation temporaire, dans sa 8<sup>ème</sup> partie

**VU** le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

**VU** la réunion technique préparatoire en date du 3 juillet 2020, avec ENEDIS (Monsieur BAUCHET), l'entreprise EMT (Monsieur SONET) et de la Direction Voiries, Réseaux et Domaine Public de la Ville de GRASSE (Monsieur ALLARD),

**VU** la demande en date du 16 juillet 2020 par ENEDIS, représenté par Monsieur BAUCHET,

**VU** l'arrêté n°88 CS/2020, du 24 juillet 2020, réglementant jusqu'au 21 août 2020, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur le chemin de l'Orme, section comprise entre l'entrée du Lycée A. Tocqueville et le n°44, pour permettre l'exécution par l'entreprise EMT, les travaux d'extension du réseau électrique HTA ;

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

### CONSIDERANT

**Que**, par suite du retard pris dans la réalisation des travaux susvisés, il y a lieu de proroger l'arrêté temporaire communal précité au-delà de la date initialement prévue.

- VC n°11 – chemin de l'Orme
- (section comprise entre l'entrée du Lycée Tocqueville et le n°44)
- Du vendredi 21 août 2020 au vendredi 28 août 2020



Hôtel de ville  
BP 12069  
06131 GRASSE CEDEX  
Tél. 04 97 05 50 00  
Fax 04 97 05 50 01

www.grasse.fr

## ARRETONS

### ARTICLE I

CET ARRETE N° 101 C.S/ 2020, PROROGE L'ARRETE N°88 C.S/2020, DU 24.07.20

### ARTICLE II : DESCRIPTION DES TRAVAUX

La fin des travaux prévue dans l'arrêté communal temporaire n°88 CS/2020 du 24 juillet 2020, réglementant jusqu'au 21 août 2020, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur le chemin de l'Orme, section comprise entre l'entrée du Lycée A. Tocqueville et le n°44, pour permettre l'exécution des travaux d'extension du réseau électrique HTA, est reportée au **vendredi 30 octobre 2020**.

Le reste de l'arrêté communal n°88 CS/2020 du 24 juillet 2020 demeure sans changement.

### ARTICLE III : RECOURS

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.


### ARTICLE IV :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,  
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,  
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le, 14 AOUT 2020

Par délégation du Maire,  
Pascal PELLEGRINO



Adjoint au Maire en charge  
de la gestion du domaine public,  
de la voirie, de la circulation et du stationnement

Arrêté n°101 C.S / 2020 – chemin de l'Orme